

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 5.1.2

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE 1/ 6000°

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 09 novembre 2018

Le Maire

Chloé CABESUIT



ici ville

100 200 300 400



N

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (données graphiques à titre d'information)

- IA - Servitudes relatives à l'établissement des lignes et canalisations électriques
- PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PM1 - Servitudes relatives aux plans de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles (sécheresse)

